

Assemblée Générale Ordinaire le mardi 10 mai 2022 à 14h30

Ordre du jour

1. Rapport de gestion de l'exercice 2021 et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
2. Comptes consolidés de l'exercice 2021 et Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action de 5,44 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 17 août 2021 (3,26 EUR brut) et 28 décembre 2021 (2,18 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2021.

Il est proposé de donner décharge a) aux Administrateurs et b) au Commissaire en fonction durant l'exercice 2021 pour les opérations de cet exercice.

5. Approbation du Rapport de rémunération sur l'exercice 2021.

Il est proposé d'approuver le Rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

6. Modifications de la Politique de rémunération

Il est proposé d'approuver les modifications suivantes à la Politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2021 :

- a. Majoration du montant des jetons de présence attribués aux Administrateurs : proposition que les jetons de présence qui avaient été fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 à 2.000 EUR brut par séance pour chaque Administrateur et à 4.000 EUR brut par séance pour le Président soient portés à respectivement 2.500 EUR brut et 5.000 EUR brut.
- b. Rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Nominations : proposition d'attribuer (i) aux membres du Comité d'Audit une rémunération de 1.000 EUR brut par séance et de 2.000 EUR brut par séance pour le Président de ce Comité et (ii) aux membres du Comité des Nominations une rémunération de 750 EUR brut par séance et de 1.500 EUR brut par séance pour le Président de ce Comité.

7. Conseil d'Administration – Nomination - Renouvellement de mandats

- a. Pour des raisons de convenances personnelles, Monsieur Bernard de Laguiche n'a pas souhaité poursuivre son mandat d'Administrateur. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de nommer Monsieur Melchior de Vogüé comme Administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2026.

- b. Les mandats de Monsieur Jean-Patrick Mondron, Monsieur Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes, du Baron Vincent de Dorlodot et de Madame Marion De Decker-Semet arrivent à échéance lors de la présente Assemblée Générale.
 - (i) Le Conseil d'Administration propose de réélire Monsieur Jean-Patrick Mondron pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2026.
 - (ii) Le Conseil d'Administration propose de réélire Monsieur Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2026.
 - (iii) Le Conseil d'Administration propose de réélire le Baron Vincent de Dorlodot pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2026.
 - (iv) Le Conseil d'Administration propose de réélire Madame Marion De Decker-Semet pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2026.
- c. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Monsieur Melchior de Vogüé répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des Sociétés et des Associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- d. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que le Baron Vincent de Dorlodot répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des Sociétés et des Associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- e. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Madame Marion De Decker-Semet répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des Sociétés et des Associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.

8. Commissaire

a. Désignation d'un nouveau Commissaire

Le mandat de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que Commissaire de la Société, expire à la fin de la présente Assemblée Générale. Il est proposé de nommer EY Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à De Kleetlaan, 2, 1831 Diegem et portant le numéro d'entreprise 0446.334.711 en tant que Commissaire pour une période de trois ans se terminant après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Pour l'exercice de ce mandat, EY Réviseurs d'entreprises SRL sera représentée par Madame Marie Kaisin, réviseur d'entreprises.

b. Fixation des émoluments du Commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que la consolidation, à 10.500 EUR HTVA.